



Rapporteur : M. MARTIN

Commission n°4

41 - Finances, Moyens des services

### Commission Consultative des Services Publics Locaux - Activité 2021

Le jeudi 29 septembre 2022 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs:** M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

### Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-3 et L. 1413-1 ;

## Expose :

### **1°) Rapports d'activité du délégataire du Département**

Au cours de l'année 2021, le restaurant « Le Beauregard » était exploité par le biais d'une délégation de service public confiée à la Société Ansamble Breiz Restauration. Conformément aux articles L. 1413-1 et L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a examiné, le 7 juin 2022, le rapport d'activité du délégataire pour l'année 2021 (PV joint au présent rapport). Ce rapport comporte notamment les comptes qui retracent la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

L'article L. 1411-3 du CGCT précise également que ce rapport doit être soumis à l'Assemblée délibérante qui doit prendre acte de cette communication.

C'est l'objet de ce rapport spécifique ; le rapport d'activité présenté en CCSPL figure en annexe.

### **2°) Information relative à l'activité de la CCSPL au cours de l'année 2021**

Conformément à l'article L. 1413-1 du CGCT, relatif à la commission consultative des services public locaux, il est précisé qu'au cours de l'année 2021, cette commission s'est réunie une fois le 27 mai, pour examiner le point suivant :

- Examen des comptes du délégataire concernant le restaurant inter-administratif « Le Beauregard ». Le procès-verbal de cette commission était joint au rapport relatif aux délégations de service public, présenté à l'Assemblée départementale lors de la session du 23 septembre 2021.

## Décide :

- de prendre acte du rapport de délégation de service public relative au restaurant inter-administratif « Le Beauregard » concernant l'exercice 2021 ;

- de prendre note des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2021.

## Vote :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, il est pris acte des conclusions ci-dessus.

Transmis en Préfecture le : 18 octobre 2022

ID : AD20220049V2

Signé électroniquement le jeudi 20 octobre 2022  
Pour le Président et par délégation,  
Le directeur Assemblée, affaires juridiques et documentation  
Vincent RAUT